

# AGRICULTURE : APPEL A TUTEURS-TUTRICES



RÉGION  
NORMANDIE

Présentation de la démarche du tutorat

Juillet 2018

Afin de favoriser l'installation sur le territoire et le renouvellement des agriculteurs, le Conseil Régional de Normandie soutient la mise en place d'un réseau de tuteurs. Il s'agit d'assurer la concrétisation et la réussite des projets des candidats à l'installation en valorisant l'expérience et l'expertise des agriculteurs installés.

## Une action multipartenaire

6 structures agricoles travaillent ensemble pour construire et animer ce réseau : ARDEAR, ABN, Chambres d'Agriculture, réseau CIVAM, Jeunes Agriculteurs et Terre de Liens.

## Présentation du dispositif

Il est nécessaire d'accompagner les candidats à l'installation dans le montage de leur projet. Le réseau va permettre d'apporter des réponses concrètes aux porteurs de projet, qui pourront confronter leurs idées avec des installations existantes pour confirmer ou faire évoluer leurs choix.

## Qu'est-ce qu'un tuteur?

Le tuteur est un agriculteur expérimenté, installé ou à la retraite, qui peut :

- répondre à des questions d'ordre technique (production, transformation, commercialisation, etc.),
- apporter des conseils de gestion, de stratégie, administratifs...
- faciliter l'intégration sur le territoire...

Il peut accueillir pour montrer, aller sur la ferme du porteur de projet pour observer, téléphoner, échanger par mail...

**Futurs tuteurs.trices, plus vous serez nombreux.ses, plus les candidat.e.s à l'installation auront de chance de trouver un accompagnement adapté à leurs besoins !**

(répartition sur le territoire, mode de production, diversification, circuit de distribution, etc.)

**Pour prendre part au dispositif, contactez l'une des structures ci-dessous ou l'adresse [ardear.normandie@gmail.com](mailto:ardear.normandie@gmail.com).**

